Déploiement du compostage partagé

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Dijon Métropole
40 avenue du Drapeau
https://www.metropole-dijon.fr/

JAN
Frédéric
Bourgogne-Franche-Comté
frederic.jan@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé PREVENTION DES DECHETS, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Afin de faire perdurer les actions de prévention des déchets, la métropole a répondu au deuxième appel à projet Territoire ‘Zéro Déchet, Zéro Gaspillage’ lancé en 2015 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie. La collectivité a été retenue, ce qui permet de poursuivre les actions dans le cadre de ce nouveau projet et de les faire évoluer vers une démarche d’économie circulaire. La métropole présente un taux d’habitat vertical élevé (73% du parc), ainsi, la mise en place du compostage partagé ou collectif est un enjeu important pour contribuer à l’atteinte de cet objectif de réduction des déchets. Afin de définir la méthodologie à déployer sur l’agglomération, une phase de test sur 15 sites pilotes a été initiée en avril 2013. Fort de cette expérimentation, la collectivité a souhaité déployer le dispositif sur de nouveaux sites à compter de mars 2015.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Déployer les sites de compostage partagé sur la métropole pour atteindre 120 sites à l'horizon 2020.

Objectifs quantitatifs :

Quantitatifs :
• Diminuer le flux de biodéchets dans les ordures ménagères
• Gisement d’évitement : 64,5 kg/hab/an
• Potentiel de réduction : 9,4 kg/hab/an par un changement de comportement de 20 % de la population
Qualitatifs :
• Sensibiliser les habitants réduire leurs déchets via le compostage

Résultats quantitatifs:

- 7 communes sur les 24 possèdent des sites de compostage partagé.

- 850 foyers engagés à fin 2017

- 23 sites à fin 2015 / 37 sites à fin 2016 / 53 sites à fin 2017 / 62 sites à fin mai 2018

- environ 72 tonnes de biodéchets détournés sur les 62 sites en 1 an

Résultats qualitatifs :

- Création de lien social entre les habitants qui participent aux placettes de compostage.

- Travail collaboratif avec les services techniques des communes et valorisation de leur action auprès du grand public

- Sensibilisation des services communaux et des usagers aux pratiques de jardinage au naturel

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

Après une phase d'expérimentation sur 15 sites de compostage partagé, la collectivité souhaite déployer les sites sur son territoire afin de détourner le flux de biodéchets de cuisine des ordures ménagères.

Planning:

1- Expérimentation sur 15 sites de 2013 à 2014 afin de définir la méthodologie

2- Validation de la méthodologie fin 2014-début 2015 avec le prestataire qui accompagnera les sites de compostage partagé, organisation des sessions de formation des référents de site et de l'animation d'un réseau de référents de site.

3- Promotion du dispositif à partir de mars 2015 afin de déployer les sites de compostage partagé (article dans le magazine de la collectivité, affichages bus, information lors des animations des ambassadeurs du tri…) et renouvellement de la communication chaque année (site internet, article, affichages bus…).

4- Point deux fois dans l'année avec le prestataire pour échanger sur le fonctionnement des sites, les besoins en formation, le matériel, la fourniture du broyat…

Année principale de réalisation:

2015

Moyens humains :

Nombre d'ETP (équipe projet + partenaires) :
1 en 2015 / 1,5 en 2016 / 2 en 2017

Moyens financiers :

Moyens humains + communication :
10 914€ TTC en 2015 / 7 466€ TTC en 2016 / 26 918€ TTC en 2017

Moyens techniques :

Service collecte des déchets pour la communication et la validation des sites
Services techniques des communes pour l'apport en broyat
Prestataire pour l'accompagnement des sites la première année, les formations et l'animation du réseau des référents de site
Les ambassadeurs du tri pour le suivi des sites à partir de l'année n+2

Partenaires moblisés :

Partenaires mobilisés :
- Les communes de Dijon métropole (Agnda21, services techniques…),
- Le service communication de Dijon métropole,
- Le service environnement de Dijon métropole,
- Le prestataire qui accompagne les sites,
- Les ambassadeurs du tri,
- Les syndics et les bailleurs,
- l'ADEME

Commentaires sur la partie Mise en oeuvre:

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Il est important : - que les sites soient volontaires pour la mise en place d'un site, - qu'il y est a minima 2 habitants référents, - d'avoir l'appui d'une structure (association, MJC…) pour les sites de compostage de quartier afin d'assurer la pérennité du site, - et d'organiser la filière de structurant.

Difficultés rencontrées :

L'approvisionnement en broyat sur les sites de compostage de quartier.

Recommandations éventuelles:

Travailler avec les services techniques pour définir l'emplacement des sites et l'approvisionnement en broyat.

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.